Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la Maison communale de RESTEIGNE – rue du Centre, 79 <u>le mardi 28 janvier 2014 à 20 heures</u>.

ORDRE DU JOUR

I. <u>SEANCE PUBLIQUE.</u>

FINANCES.

1. G.A.L. – Prolongation – Contribution financière – Approbation.

ACTIVITES ECONOMIQUES

- 2. Travaux forestiers Devis non subventionnable n° SN-953-3-2014 pour travaux d'entretien et de boisement Approbation.
- Avant –projet de PCAR (Plan Communal d'Aménagement révisionnel) dit «
 Carrière de Resteigne » accompagné d'un plan d'expropriation et du contenu minimal du RIE (Rapport sur les Incidences Environnementales) –

 Approbation.
- Vente de bois 2014 Destination des coupes de l'exercice 2015 –
 Cantonnement de Saint-Hubert Clauses particulières coupes de l'exercice 2015 Approbation.

TRA VA UX

- Acquisition de terrain dans le cadre des Crédits d'Impulsion 2011 PDS phase
 Collège d'Alzon Approbation estimation du Comité d'Acquisition.
- Aménagements et réfection des murs d'enceintes des cimetières –
 Approbation d'avenant 1 Ratification.

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la Maison communale de RESTEIGNE – rue du Centre, 79 <u>le mardi 28 janvier 2014 à 20 heures</u>.

ORDRE DU JOUR

- 7. Désignation de l'AIVE pour l'étude hydrogéologique, des ressources aquifères potentielles des sources situées au lieu-dit Pierre au Charme à Transinne conjointe pour les communes de Libin et Tellin Approbation.
- 8. Distribution d'eau rue de Rochefort Marché en procédure négociée non formalisé par simple bon de commande pour la pose de 50 m de conduite dans le cadre du collecteur AIVE de Tellin Approbation.

INTERCOMMUNALE

9. IMIO – Assemblée générale du 10 février 2014 – Approbation.

<u>POLICE – INFORMATION</u>

10. Règlement général de police et Vade-mecum d'organisation d'événement – Avis.

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la Maison communale de RESTEIGNE – rue du Centre, 79 <u>le mardi 28 janvier 2014 à 20 heures</u>.

ORDRE DU JOUR

II. HUIS-CLOS.

11. Personnel enseignant – Désignations à titre temporaire (6) –Ratifications.

Fait à Tellin, le 16 janvier 2014.

Par le Collège:

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

A. LAMOTTE.

J.P. MAGNETTE.

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale, et le receveur se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers :

- le lundi 27 janvier 2014.
 - de 15 à 17 hrs;
 - de 17 h à 19 hrs.